

Audition devant la Commission Culture et Éducation du Parlement européen

Allocution de Fadila LAANAN, ministre de la Culture,
de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances
de la Communauté française de Belgique

Parlement européen – Bruxelles – Mardi 13 juillet 2010

« Seul le discours prononcé fait foi »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés,

C'est avec un réel plaisir que je me présente aujourd'hui devant vous pour échanger sur les priorités que la Présidence belge aura à cœur de défendre au cours des six prochains mois. Le dynamisme de la Commission dans laquelle vous siégez est reconnu et apprécié et je ne doute pas que notre collaboration sera fructueuse. Permettez-moi déjà d'insister sur le fait que je me tiens, ainsi que toute l'équipe qui m'entoure pour cette Présidence, à votre disposition pour tout échange ultérieur sur un thème précis.

Avant d'aborder de manière plus précise les priorités de la Présidence belge, je voudrais vous rassurer sur un point. Bien que nous soyons toujours dans une phase de négociation en vue de la formation d'un nouveau gouvernement fédéral, la Belgique mettra tout en œuvre pour que la Présidence belge soit à la hauteur des attentes que vous êtes nombreux à placer en elle. Par ailleurs, la culture et l'audiovisuel relevant des compétences exclusives des Communautés (la Communauté française de Belgique, la Communauté flamande et la Communauté germanophone), l'impact des récentes élections sera nul sur notre gestion des affaires dans ces matières. Même si je suis Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel du Gouvernement de la Communauté française, le programme que j'aurai l'honneur de développer devant vous dans quelques instants est bien un programme belge. Il a été établi en étroite concertation

avec mes Collègues des Communautés flamande et germanophone. Les contacts entre nos administrations sont permanents et excellents.

J'en viens à présent aux priorités de la Présidence belge dans les domaines de la culture et de l'audiovisuel.

Celles-ci ont été établies en concertation avec nos partenaires du trio, l'Espagne et la Hongrie. Ce fut un véritable honneur pour nous d'être les premiers à mettre en œuvre ce prescrit du Traité de Lisbonne. Je tiens d'ailleurs à saluer l'excellent travail accompli par ma collègue espagnole, Angeles Gonzales-Sinde, au cours de ces six derniers mois. Je ne doute pas qu'il s'agit là de jalons posés pour le futur.

Dans le domaine de la culture, la Présidence belge développera quatre priorités.

1. Elle s'attachera tout d'abord, dans le cadre de la Stratégie UE 2020, à mettre en évidence le potentiel des industries culturelles et créatives et les liens entre culture et innovation. Les industries culturelles et créatives sont enfin reconnues comme un élément essentiel de l'innovation et la Présidence s'est donné pour objectif d'avancer vers la création d'un environnement dans lequel ces industries pourront exploiter au mieux leur potentiel. Comme le précise le Livre Vert « *Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives* » publié par la Commission européenne en avril 2010, il est indispensable de renforcer l'appui à ce secteur spécifique, et d'ainsi promouvoir la culture comme véritable catalyseur de la créativité. Il s'agira d'une part de démontrer que l'innovation joue un rôle considérable dans le développement du secteur culturel et, inversement, que la culture constitue un atout majeur pour l'innovation, dans une perspective tant économique que sociale. D'autre part, et sur la base de ce constat, les travaux que nous mènerons viseront à dégager des pistes pour le développement des industries culturelles et créatives. Une attention particulière sera accordée aux indépendants, aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises, garants de la diversité culturelle, qui jouent un rôle déterminant dans le développement des secteurs culturel et créatif.

Un colloque en la matière sera organisé à Bruxelles les 8 et 9 septembre. De plus, la réflexion sur les liens entre créativité, culture et innovation se poursuivra lors de la réunion informelle des Ministres de la Culture qui se tiendra à Bruxelles le 7 octobre.

2. Deuxième priorité de la Présidence belge : le rôle de la culture dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'année 2010 ayant été proclamée « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », nous avons souhaité mettre en évidence le rôle transversal que la culture peut jouer en la matière et souligner la nécessité d'intégrer la dimension culturelle dans les politiques nationales et européennes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. A cet effet, la Présidence déposera au Comité des Affaires Culturelles dès sa séance du 15 juillet un projet de conclusions du Conseil sur cette thématique. Il s'agit ici d'une initiative propre à la Présidence belge à laquelle nous tenons beaucoup. Nous souhaitons ainsi trouver un équilibre entre les trois dimensions majeures de la culture, à savoir la dimension économique, la dimension citoyenne et la dimension de cohésion sociale. Un colloque sera organisé sur ce thème les 18 et 19 octobre à Bruxelles. Le rôle fondamental que

les bibliothèques publiques peuvent jouer en la matière sera également souligné durant notre Présidence. Ainsi, une conférence ayant pour thème « l'Europe numérique et les bibliothèques publiques » se tiendra à Bruxelles les 20 et 21 septembre.

3. Troisième priorité : dans le cadre des objectifs stratégiques définis dans l'Agenda européen de la culture, la Présidence belge veillera à mener à bien l'évaluation du Plan de travail 2008-2010 en faveur de la culture et l'adoption d'un nouveau Plan de travail post-2010. Nous avons lu avec attention les rapports des 26 autres Etats membres évaluant le plan de travail actuel et retenons essentiellement que tous se montrent favorables à la poursuite de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la culture, même si son fonctionnement doit être amélioré, afin notamment de permettre une meilleure exploitation des résultats produits. Le nouveau Plan de travail devra ainsi contenir des objectifs plus opérationnels sur un nombre restreint d'enjeux mieux identifiés. Une meilleure articulation devra également être trouvée entre les plateformes réunissant la société civile et les groupes de travail d'experts. Il appartiendra par ailleurs à la Présidence belge de placer les actions prioritaires du nouveau plan de travail dans le cadre des priorités définies par la Stratégie 2020.
4. Enfin, la Présidence poursuivra les discussions lancées par la Présidence espagnole en vue de l'adoption, par le Parlement européen et par le Conseil, de la proposition de décision de la Commission visant à créer un « label du patrimoine européen ». C'est avec beaucoup de plaisir que la Présidence coopérera avec Madame Paliadeli, rapporteuse du dossier, afin que nous puissions rapidement aboutir à un accord entre les deux institutions. Cette initiative a pour but – et c'est important de le garder en mémoire en ces temps difficiles – de rapprocher les citoyens de l'Europe. Une conférence sera par ailleurs organisée le 9 décembre à Bruges afin de débattre des moyens à mettre en œuvre pour tendre vers une stratégie européenne du patrimoine.

Dans le domaine de l'audiovisuel, la Présidence belge développera trois axes de travail.

1. La Présidence initiera une réflexion sur les mécanismes de soutien au cinéma européen. C'est l'enjeu de la diversité culturelle qui est derrière cette priorité. Le cinéma européen est en effet l'un des meilleurs reflets de cette diversité. Or, celle-ci ne peut être garantie sans un soutien public important et une promotion efficace des œuvres européennes. C'est la raison pour laquelle nous avons organisé dès le début de notre Présidence – les 5 et 6 juillet derniers à Mons – un important colloque dont le but était précisément de réfléchir aux moyens de favoriser la promotion et la circulation des films européens, afin de garantir l'épanouissement de la diversité culturelle en Europe. Ce colloque intitulé « De la directive SMA à la communication Cinéma : vers une approche globale et cohérente du cinéma européen » fut un vrai succès. Il a réuni un grand nombre de professionnels, d'institutionnels et d'experts du secteur qui ont pu échanger leurs points de vue autour des questions suivantes :
 - a. faut-il apporter un soutien public à tous les stades de la chaîne de création et de diffusion d'un film, de son écriture à son exploitation ?
 - b. en quoi la coexistence de régimes de soutien culturels et économiques peut-elle à la fois contribuer au développement d'une industrie cinématographique forte et compétitive, et contribuer à la diversité culturelle ?

La discussion va maintenant se poursuivre au niveau du Conseil des Ministres. Nous avons souhaité que la réunion informelle des Ministres de l'Audiovisuel qui se tiendra à Bruxelles, le vendredi 8 octobre, soit l'occasion d'un premier échange sur ce sujet au niveau du Conseil.

2. Le deuxième axe de travail dans le domaine de l'audiovisuel s'inscrit dans le contexte des défis posés par l'ère numérique. La Présidence mettra l'accent sur la conservation et la sauvegarde du patrimoine audiovisuel et cinématographique qui feront l'objet de conclusions du Conseil. La Présidence devrait encore attirer l'attention du Conseil sur les moyens à mettre en œuvre, au niveau national et européen, pour soutenir les salles de cinéma qui souhaitent s'équiper en matériels de projection numérique. Une conférence sur les défis de la numérisation du patrimoine audiovisuel se tiendra par ailleurs à Gand les 13 et 14 octobre. Enfin, l'échange de vues entre Ministres lors du Conseil formel du 18 novembre sera consacré à une discussion sur les aspects culturels et audiovisuels de l'Agenda numérique européen. Il nous semblait particulièrement important que notre filière du Conseil puisse se saisir de cette question et que la discussion sur cet important dossier ne reste pas cloisonnée à la seule formation Télécoms du Conseil.
3. Les perspectives de développement des bibliothèques numériques dans l'ère numérique et d'Europeana seront également examinées par la Présidence ainsi que, de manière plus générale, les défis posés par la conservation à long terme du patrimoine numérique culturel et audiovisuel européen. Ainsi la Présidence organisera le 18 novembre une rencontre entre le Conseil et le comité des sages chargé par la Commission de formuler des recommandations pour accélérer la numérisation, l'accessibilité en ligne et la conservation des œuvres culturelles.

Vous le constatez vous-mêmes, le travail ne manque pas !

Avant de conclure, permettez-moi de souligner quelques éléments qui me semblent particulièrement importants à l'heure actuelle.

- Premièrement, je vous disais il y a quelques instants que le souhait de la Présidence belge était de permettre une discussion sur l'Agenda numérique au sein de notre filière du Conseil. Ce décroisement des matières est un élément auquel nous serons particulièrement attentifs. Des filières telles que la Culture et l'Audiovisuel ne peuvent en effet plus continuer à fonctionner en vase clos. Elles doivent lancer des ponts avec d'autres filières afin de libérer pleinement leur potentiel. Je prends pour exemple les discussions que nous avons eues avec mes homologues européens sur la Stratégie UE 2020. Nous étions tous convaincus de l'importance d'insérer la culture dans cette Stratégie, compte tenu notamment de l'importance de ce secteur en termes de développement économique et d'emplois. La Présidente de votre Commission, Madame Doris Pack, l'a également souligné lors de son intervention remarquable et remarquée au Forum sur les industries culturelles organisé en mars par la Présidence espagnole. Affirmer l'insertion de la culture dans la Stratégie UE 2020 uniquement au sein de la filière Culture n'était pas suffisant. L'important était d'en convaincre nos Collègues des

autres filières, afin d'éviter que la culture ne soit marginalisée lors des ultimes arbitrages.

Il en va de même à présent avec la stratégie européenne pour l'innovation. Comme je vous l'ai exposé précédemment, la Présidence belge entend accorder une attention particulière aux liens entre créativité, culture et innovation. La filière Compétitivité du Conseil doit être attentive à cette question.

- Ensuite, une collaboration étroite avec la filière Jeunesse du Conseil sera également établie. J'ai bien en tête les points « créativité et culture » de la résolution sur « Une stratégie de l'Union européenne pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser » que vous avez adoptée le 18 mai dernier. Mon collègue en charge de la jeunesse, Pascal Smet, devrait normalement présenter un projet de conclusions du Conseil sur la question de l'accès des jeunes à la Culture. Il va sans dire que nous y collaborerons étroitement.
- Enfin, je n'oublie pas la dimension culturelle des relations extérieures de l'Union européenne, dimension pour laquelle la très intéressante table ronde organisée par la Présidente Doris Pack, le 23 juin dernier a encore témoigné de votre plus grand intérêt. Cette dimension extérieure devrait figurer en bonne place dans le nouveau plan de travail que nous espérons voir adopté lors du Conseil du 18 novembre. Une échéance importante aura toutefois eu lieu avant cette date : le Sommet de New-York pour le Millénaire. Celui-ci sera une opportunité que nous devons saisir pour enfin intégrer la dimension culturelle dans les Objectifs de Développement pour le Millénaire.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés,
je vous remercie de votre attention et suis convaincue qu'ensemble nous ferons de cette Présidence belge un vrai succès ! Je suis maintenant toute disposée à répondre à vos questions et commentaires.

Fadila LAANAN

Contact:

Pascal Sac

Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances de la Communauté française de Belgique

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/801.70.11

Gsm : +32/(0)477/252.285

Courriel : pascal.sac@gov.cfwb.be

Internet : www.laanan.cfwb.be